



## Jour férié et jour de repos

Par **Jaiunequestion**, le **18/05/2020** à **11:49**

Bonjour, le lundi 01 juin 2020 est férié (lundi de pentecôte) je travail dans une chocolaterie.

Notre boutique est fermée ce lundi, ma responsable a t-elle le droit de mettre notre jour de repos sur ce jour la, sachant qu'habituellement c'est mon jour de repos (mais rien de l'indique sur mon contrat) et qu'elle a fait travailler ma collègue certaine lundi alors que c'est aussi habituellement son jour de repos?

Ma convention collective (3224) n'en dit pas plus.

Merci à vous.

Par **P.M.**, le **18/05/2020** à **13:37**

Bonjour,

Apparemment, votre responsable ne change rien si c'est votre jour habituel de repos et donc, il ne s'agit pas d'un jour férié chômé...

Par **Jaiunequestion**, le **18/05/2020** à **15:08**

Mais vu que notre boutique est fermé dois-je avoir un « autre jour de repos » dans la semaine? (Lundi férié et jour de repos)

Merci de vos réponse.

Par **P.M.**, le **18/05/2020** à **17:31**

Il n'y a aucune obligation que vous ayez un autre jour de repos dans la semaine car lorsqu'un jour férié tombe sur un jour de repos, il n'a pas à être remplacé, la [convention collective nationale des détaillants et détaillants-fabricants de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie](#) n'y dérogeant pas...